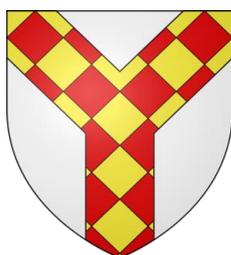


COMMUNE D'USCLAS D'HERAULT

DEPARTEMENT DE L'HERAULT



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 6-1-1 : ANNEXES SANITAIRES – EAU POTABLE

P.L.U. DE LA COMMUNE D'USCLAS D'HERAULT	
PIECE 6 - ANNEXES	
ARRETE LE	APPROUVE LE
Signature et cachet de la Mairie	



1. Présentation du réseau d'alimentation en eau potable

1.1. Généralités

Le gestionnaire du réseau d'eau potable est le Syndicat Intercommunale des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SIEVH). Créé par 7 communes le 7 juin 1937 (arrêté préfectoral du 27/07/1937), le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault est un des plus anciens établissements publics de coopération intercommunale du département. Il regroupe désormais vingt communes, et gère la distribution de l'eau potable auprès de 12 000 abonnés, regroupant une population d'environ 20 000 habitants.

Au titre de sa compétence Eau, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault assure la production, le traitement et la distribution de l'Eau. Le champ de cette compétence est régie par la loi et assure à chaque abonné de recevoir une eau de qualité à son robinet.

Pour atteindre cet objectif, le syndicat se doit d'investir afin de couvrir les besoins en Eau de la population desservie sur son territoire. Ses missions consistent également à prévoir les travaux de renouvellement et d'entretien du réseau, en vue d'assurer la pérennité du service dans le temps.

1.2. Consommation et qualité de l'eau

La commune compte 200 abonnés au SIEVH. L'alimentation s'effectue par la station de la rive gauche. Elle dispose d'un réservoir implanté au sud du village, prenant la forme d'un château d'eau.

Qualité de l'eau (données ARS du SIEVH 2013) :

Bactériologie : eau de bonne qualité.

Nitrates : eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides : eau présentant une teneur en pesticides inférieure à la limite de qualité.

Fluor : eau peu fluorée.

Dureté : eau très dure, très calcaire.